

## Régimes linguistiques et symboliques : les structures juridiques de la littérature acadienne

Mathieu Wade

Number 48, Fall 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1066873ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1066873ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

### ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Wade, M. (2019). Régimes linguistiques et symboliques : les structures juridiques de la littérature acadienne. *Francophonies d'Amérique*, (48), 61–86.  
<https://doi.org/10.7202/1066873ar>

### Article abstract

*This article focuses on Canada's language regime and looks at how it seems to affect representations of territory, identity and others in Acadian literature and social sciences. This interdisciplinary perspective sheds light on the subtle ways in which the language regime structures literary representations and the scope of knowledge production. Moreover, it elucidates fundamental elements of contemporary Acadian nationalism. This article pleads for a richer dialogue between literature and social sciences, in order to broaden the scope of knowledge and of literary representations.*

# Régimes linguistiques et symboliques : les structures juridiques de la littérature acadienne

**Mathieu Wade**

Université de Moncton

C'est devenu un tropisme d'affirmer que les littératures francophones minoritaires au Canada sont inscrites dans les enjeux identitaires et politiques de leurs communautés. En tant que littératures mineures, elles auraient tendance à être « immédiatement branchée [s] sur la politique » (Deleuze et Guattari, 2001 : 29), et la question centrale de ces « petites littératures » serait celle « de la nation, de la langue et du peuple, de la langue du peuple, de la définition linguistique » (Casanova, 1999 : 262). Parlant des littératures francophones minoritaires, François Paré remarque, en effet, que « la poésie, en particulier, a été (et est toujours) profondément marquée par son enracinement dans un *nous* » (Paré, 1997 : 117). Ce paradigme de l'exiguïté, qui consiste à contextualiser les œuvres, à les considérer selon les conditions sociales et culturelles de leur production, s'est imposé avec une force indéniable parce qu'il rend ces littératures lisibles. En faisant de leurs conditions de production la clé de leur interprétation, il parvient à la fois à inscrire ces littératures dans la « République mondiale des Lettres » en conservant leurs propres caractéristiques et à les ancrer pleinement dans leurs milieux respectifs, en éclairant les questions identitaires et politiques des peuples dont elles sont issues.

Le cas de l'Acadie est emblématique de l'imbrication du littéraire, du politique et de l'identitaire. Au tournant des années 1970, alors que s'institutionnalisait une littérature moderne, avec ses maisons d'édition, ses revues, ses prix, ses critiques, la littérature en général, et la poésie en particulier, accompagnait le bouillonnement néonationaliste qui traversait la société acadienne (Belliveau, 2014). Herménégilde Chiasson, figure incontournable du milieu depuis son institutionnalisation, rappelle qu'à cette époque, « la littérature se fera à son insu la cage de résonance [*sic*] de ce mouvement [...] et les lectures de poésie prendront souvent l'allure de rassemblements politiques beaucoup plus que de manifestations littéraires » (Chiasson, 1998 : 79). En Acadie, la naissance de la littérature

était largement vécue, par les écrivains comme par leur public, comme une prise de parole mettant enfin un terme à un « long silence ». Dans son *Histoire de la littérature acadienne*, Marguerite Maillet estime que les auteurs qui émergent dans les années 1960 et 1970 « ont le sentiment, tout comme Antonine Maillet, de représenter la véritable Acadie et d'être à l'origine de la première prise de parole en Acadie » (Maillet, 1983 : 9). Il est évidemment inexact et exagéré d'affirmer qu'il s'agissait d'une première prise de parole – le nationalisme acadien en était à l'orée de ses cent ans et « l'Acadie du discours » (Hauteceur, 1975) avait déjà été théorisée –, mais il s'agissait indéniablement d'une parole nouvelle, qui aspirait à inscrire le discours acadien dans les luttes du xx<sup>e</sup> siècle et qui cherchait à créer un champ littéraire propre à l'Acadie, à inscrire ses œuvres dans la durée. On passait d'une littérature éphémère publiée dans la presse écrite<sup>1</sup> à une littérature institutionnalisée (de Finney, 1991 ; Bourque, 2015). S'il est possible de parler d'une première prise de parole, c'est dans la mesure où cette littérature s'est dotée d'un espace propre et a accompagné un mouvement néonationaliste critique des élites traditionnelles et de leur emprise sur le discours acadien. La littérature a été au cœur d'une libération et d'une démocratisation de la parole et de la langue acadiennes (Boudreau et Boudreau, 2004). En ce sens, elle est nécessairement inscrite dans une trame narrative nationale où elle est tantôt le reflet, tantôt le fer de lance des luttes acadiennes.

Nombreux sont d'ailleurs les chercheurs à estimer que les écrivains et les écrivaines sont les porte-paroles d'une Acadie contemporaine (Boudreau et Boudreau, 2004 ; Boudreau, 1998), caractérisée par son identité postmoderne, hybride et fluide (Lord, 2004 ; McLaughlin, 2001, 2010, 2013 ; Leclerc, 2006) et par son urbanité (Paré, 1998 ; Lord, 2006 ; Brun del Re, 2016 ; Doyon-Gosselin et Morency, 2004 ; Morency, 2007 ; Boudreau, 2007). Les artistes en général, et les littéraires en particulier, ont en effet succédé à l'élite clérico-nationaliste et se sont imposés comme une « élite définitrice » de la francophonie. À propos du cas acadien, le sociologue Joseph Yvon Thériault remarque à juste titre que, depuis

---

<sup>1</sup> Il y a bel et bien des œuvres parues à cette époque, on pense à *Les Acadiens à Philadelphie*, de Pascal Poirier, à *Elle et lui : tragique idylle du peuple acadien*, de Antoine-J. Léger, aux *Poèmes acadiens*, de Napoléon Landry, ou à *L'émigrant acadien*, de James Branch. Or en l'absence d'une institutionnalisation du champ littéraire, ces œuvres n'ont pas réussi à faire école.

les années 1960, ce sont «des historiens, des artistes et maintenant des juristes qui défini[sse]nt le discours nationalitaire» (Thériault, 1994: 18).

Il faut évidemment prendre garde de ne pas «confiner ces littératures à n'être que l'expression symbolique, plus ou moins bien déguisée, de phénomènes sociaux» (Paratte, 1986: 41). La littérature acadienne n'est pas tout entière définie par l'acadianité. Nous pensons cependant qu'il faut nuancer la thèse voulant qu'elle ait «assez vite tourné le dos à cette veine nationaliste et régionaliste» qui la caractérisait dans les années 1970 (Boudreau, 1998: 10). Si, comme le remarque Boudreau, la littérature acadienne s'est écartée des discours nationalistes propres aux années 1970, nous tenterons de montrer qu'elle continue d'accompagner le nationalisme acadien dans ses formes plus contemporaines, qu'elle reproduit plusieurs de ses éléments caractéristiques. Bien que le nationalisme se soit transformé, les liens qui l'unissent à la littérature demeurent. Or, paradoxalement, alors que la production littéraire acadienne tend à être lue par rapport au parcours politique et identitaire de l'Acadie et que les écrivains et les écrivaines sont présentés comme des définisseurs d'identité, dont les œuvres posent les jalons du cheminement identitaire acadien, rares sont les études littéraires qui s'appuient sur les sciences sociales pour comprendre les mutations politiques et sociales du nationalisme acadien<sup>2</sup>. Il nous semble pourtant y avoir là un riche potentiel interdisciplinaire.

Dans cet article, nous proposons de puiser dans les sciences sociales afin d'éclairer les représentations de l'Acadie dans la littérature. Précisons d'emblée que ce n'est pas la littérature acadienne dans son ensemble que nous souhaitons examiner, mais plutôt la littérature acadienne *en tant qu'elle aborde l'Acadie*. Pour ce faire, nous nous appuierons sur un corpus composé majoritairement, mais non exclusivement, d'œuvres de Gérard Leblanc, de France Daigle et de Jean Babineau. Au-delà de ces œuvres, nous nous intéresserons aussi aux lectures et aux analyses qui en ont été faites.

Nous avancerons trois hypothèses principales. Premièrement, le nationalisme acadien, à savoir la formulation d'un discours inscrivant

---

<sup>2</sup> En effet, bien que les grandes lignes du parcours acadien soient souvent rappelées, les sciences sociales (histoire, sociologie, économie, science politique) sont rarement citées. Et inversement, ces domaines sont rarement pris en compte en études littéraires.

le peuple acadien dans l'histoire, est aujourd'hui caractérisé par sa judiciarisation et il est balisé par le régime linguistique qui s'est mis en place à la fin des années 1960 et s'est institutionnalisé dans les années 1980<sup>3</sup>. Deuxièmement, le régime linguistique qui structure désormais le nationalisme a institutionnalisé un certain rapport au territoire, à l'identité et au politique<sup>4</sup>. Troisièmement, ces rapports au territoire, à l'identité et au politique trouvent écho à la fois dans le nationalisme et dans les représentations de l'Acadie en littérature, qu'ils en sont la trame de fond.

### **Les structures juridiques du discours identitaire acadien**

À l'instar des grandes nations, l'Acadie a historiquement cherché à se constituer en tant que sujet politique possédant une littérature, des symboles, des sciences sociales et des institutions *nationales* (Thériault, 1995 ; Landry, 2015). En tant que nation, elle cherche à devenir une réalité autoréférentielle, à contenir à l'intérieur de ses frontières et de ses institutions les principaux ressorts et mécanismes de son devenir. Or en l'absence d'État, les rapports de l'Acadie aux frontières, à l'appartenance au groupe et à l'action collective demeurent problématiques. En effet, la notion de « société » en modernité demeure intimement liée à l'État-nation, à l'idée selon laquelle aux frontières d'une nation doivent correspondre des frontières politiques (Beck, 2003<sup>5</sup>). En ce sens, l'Acadie n'est pas à proprement parler une société.

Si l'Acadie ne possède pas un État propre, elle s'inscrit toutefois de façon particulière dans l'État par l'entremise du régime linguistique. La mise en place du régime linguistique a permis de délimiter un espace

---

<sup>3</sup> Pour des analyses plus approfondies du régime linguistique, consulter (Chouinard, 2016 ; Denis, 2017 ; Forgues, 2010 ; Foucher, 2008b ; Heller, 2011 ; Thériault, 2003, 2014 ; Traisnel, 2012).

<sup>4</sup> Nous empruntons ces catégories à Deleuze et Guattari, pour qui les littératures mineures sont caractérisées par la déterritorialisation de la langue, l'omniprésence du politique et une forte valeur collective. Nous leur donnerons cependant un sens nouveau, plus adapté au contexte acadien.

<sup>5</sup> Beck définit ainsi le nationalisme méthodologique comme la tendance à lier société, État et nation : « *It equates societies with nation-state societies [...] It assumes that humanity is naturally divided into a limited number of nations, which internally organize themselves as nation-states and externally set boundaries to distinguish themselves from other nation-states* » (Beck, 2003 : 453).

institutionnel et discursif conçu comme « national », qui sert à baliser ses frontières. Dans une certaine mesure, le régime reproduit effectivement certaines caractéristiques centrales des États-nations en modernité : il accorde des droits et assure un développement (Normand, 2012 ; Forgues, 2010). Or le régime linguistique ne représente qu'une part restreinte de l'État et ne recoupe que certains éléments du territoire, de l'identité et du pouvoir. Pourtant, comme nous le verrons, il structure le discours acadien, il agit implicitement comme toile de fond des représentations collectives.

### **Institutionnalisation du régime linguistique**

On peut définir un régime linguistique comme l'ensemble des dispositifs juridiques, politiques et symboliques (Normand, 2015) qui déterminent le statut et la place des langues dans une société donnée. Un régime linguistique balise les statuts publics et privés des langues et définit les ressources, les services et les protections auxquels ont droit les locuteurs du fait de leur appartenance à une communauté linguistique reconnue. Le statut public d'une langue réfère à l'ensemble des instances et des lieux où la circulation d'une langue est garantie et protégée par l'État, tandis que le statut privé renvoie aux lieux et aux instances où la capacité de circuler d'une langue est négociée en fonction d'une logique concurrentielle et est ouverte à l'offre et à la demande économiques, sociales et culturelles (Van Parijs, 2010 ; Wade, 2015 ; Bourdieu, 2001).

Au Canada et au Nouveau-Brunswick, le régime linguistique actuel a été mis en place en 1969, avec l'adoption des lois sur les langues officielles fédérale et provinciale. Ce nouveau régime reconnaissait l'égalité du français et de l'anglais au sein de l'État. Il désignait ainsi les espaces où les langues officielles auraient un droit inaliénable à circuler et institutionnalisait de ce fait un certain type de rapport entre territoire, langue et identité (Heller, 2011). Le français bénéficie depuis d'un droit de circulation dans l'appareil d'État<sup>6</sup>, mais il ne dispose d'aucune protection dans le secteur privé (Léger, 2012).

---

<sup>6</sup> Ces droits concernent essentiellement le droit de communiquer avec l'État fédéral et néobrunswickois et de recevoir des services publics fédéraux et provinciaux dans la langue officielle de son choix. Au Nouveau-Brunswick, la dualité garantit également

Depuis l'institutionnalisation du régime et, plus particulièrement, depuis son enchâssement dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, on a assisté à une explosion de la jurisprudence en matière linguistique (Foucher, 2008a : 67). En l'absence d'institutions politiques propres, la francophonie canadienne a fait des tribunaux un moyen d'action collective privilégié. Parallèlement à l'explosion de la jurisprudence en matière linguistique, les communautés francophones se sont intégrées à l'État dans divers dispositifs de gouvernance qui visent essentiellement à la prestation de services leur étant spécifiquement destinés (Cardinal et Forgues, 2015). Constatant l'intégration croissante des communautés à l'État, le sociologue Joseph Yvon Thériault va jusqu'à déclarer que « la représentation de la communauté est principalement définie par les catégories des enveloppes budgétaires octroyées par Patrimoine canadien » (Thériault, 2007 : 235). Certains auteurs en sont ainsi venus à parler d'une « judiciarisation » de la francophonie (Thériault, 2003 ; Chouinard, 2016 ; Cardinal, 2001), à savoir sa tendance à se définir et à orienter ses actions collectives en fonction des catégories du régime linguistique.

Nous proposons comme hypothèse que le régime linguistique structure les représentations littéraires de l'Acadie, notamment en lien avec le territoire, la communauté linguistique et l'action politique.

### **Le territoire : une déterritorialisation de la langue**

Selon Deleuze et Guattari (2001), les littératures mineures sont caractérisées par une déterritorialisation de la langue, c'est-à-dire qu'elles sont rédigées dans une langue majeure, mais depuis une situation de minorité, ce qui entraîne une série d'écarts par rapport aux normes linguistiques. Cette notion de déterritorialisation trouve un écho heuristique dans le régime linguistique lui-même.

Les régimes linguistiques néo-brunswickois et canadien sont, en effet, déterritorialisés. Ils sont globalement personnalistes, plutôt que territoriaux<sup>7</sup> (Foucher, 2008b). Alors qu'un régime linguistique territorialiste

---

aux francophones la gestion de leurs institutions scolaires et de leur régime de santé (Bourgeois et Bourgeois, 2012).

<sup>7</sup> Certains auteurs remarquent que les décisions de la Cour suprême en matière de langues officielles ont fait du régime linguistique un modèle hybride. En effet, la Cour a reconnu que « l'objet ultime de ces droits [linguistiques] n'est pas de permettre

consiste en un ensemble de règles qui contraignent le choix des langues pouvant légitimement circuler sur un territoire donné<sup>8</sup> (Van Parijs, 2010), l'approche personnaliste privilégie la liberté des individus à se servir de la langue officielle de leur choix (McRae, 1975). Les régimes linguistiques néobrunswickois et canadien ne désignent pas des territoires spécifiques où les groupes linguistiques minoritaires pourraient limiter les choix linguistiques des individus et faire de leur langue la langue normale de la société et du pouvoir<sup>9</sup>. Le politologue Christophe Traisnel remarque justement que « la reconnaissance des minorités linguistiques au Canada est avant tout fondée sur la liberté des individus à se prévaloir d'un certain nombre de droits linguistiques, et non sur l'attribution de droits collectifs ou territorialisés » (Traisnel, 2012 : 79). Il s'agit de « donner, à ceux qui en ont besoin et qui en expriment la volonté, les moyens d'éviter un risque "comme les autres" : celui de subir, eux-mêmes ou leurs descendants, une forme de transfert linguistique préjudiciable » (Traisnel, 2012 : 72).

Le régime linguistique ne prévoit pas de mécanismes qui permettraient aux minorités linguistiques de faire de leur langue la langue de la citoyenneté sur leur territoire et qui territorialiseraient du même coup l'appartenance au groupe minoritaire. Sans frontières territoriales, les minorités linguistiques se tournent ainsi tantôt vers la généalogie (Magord et Belkhodja, 2005), tantôt vers la complétude institutionnelle pour définir leurs frontières identitaires.

La complétude institutionnelle désigne la « capacité [du groupe] de moduler les diverses composantes de la vie des individus » et de répondre à leurs aspirations par le biais d'institutions distinctes de celles de la majorité (Breton, 1994 : 60). Pour le sociologue fondateur du concept,

---

la communication entre la personne et l'État, mais le maintien et le développement des langues en situation minoritaire et des communautés qui les parlent, en tant qu'expressions de leur culture et de leur identité » (Foucher, 2008b : 399). Or comme nous le verrons avec l'école, principale institution collective des communautés francophones, le principe personnaliste y prime, nous amenant à faire une lecture globalement personnaliste du régime linguistique.

<sup>8</sup> Le Québec a adopté un régime linguistique territorialisé. L'État régule les langues d'affichage commercial sur l'ensemble du territoire, la langue de travail dans les entreprises privées comptant plus de 50 employés et fait du français la langue d'instruction pour la quasi-totalité de la population.

<sup>9</sup> Les municipalités peuvent néanmoins légiférer en matière d'affichage commercial sur leur territoire.



le Fransaskois Raymond Breton, « la complétude institutionnelle serait à son paroxysme lorsque la communauté ethnique parviendrait à combler tous les besoins de ses membres. Les membres n'auraient jamais à se servir des institutions majoritaires pour combler leurs besoins » (Breton, 1964 : 194). En l'absence de territoire propre, les francophones auraient développé un nationalisme administratif (Bourgeois et Bourgeois, 2012), et certains auteurs vont jusqu'à parler d'un potentiel « droit à la complétude institutionnelle » dans le régime linguistique (Cardinal et Hidalgo, 2012 : 61 ; Chouinard, 2014). Ces espaces francophones tendent également à être les objets naturels et exclusifs d'études dans le champ des sciences sociales (Allain, 2006 ; Allain et Chiasson, 2010 ; Poissant, 2001 ; Hao, Roy et Lacombe, 2005 ; Vincent, 2003 ; Thériault, Gilbert et Cardinal, 2008 ; Gilbert, 2010 ; Gilbert *et al.*, 2017). La littérature et les sciences sociales reproduisent à leur manière cette conception morcelée du territoire, où en l'absence de frontières claires seuls certains lieux, certaines institutions représentent, incarnent l'acadianité et dominent les représentations collectives.

### **Les territoires littéraires**

En l'absence de territoires nationaux propres, les petites littératures francophones ont tendance à investir le territoire de significations fortes, à le nationaliser symboliquement à défaut de le faire politiquement. François Paré a bien souligné comment « les petites littératures tendent à glorifier l'espace » (Paré, 2001 : 115). En Acadie, cette glorification de l'espace n'est nulle part plus manifeste que dans le cas de Moncton, érigée au rang de capitale culturelle tant chez les sociologues que chez les littéraires (Boudreau, 2007). Or en sciences sociales comme en littérature, le territoire dont il est question, en particulier dans le cas de Moncton, porte la trace de la déterritorialisation, prend la forme d'un archipel identitaire, dont on ne s'intéresse qu'aux parcelles qui renvoient à la communauté. La ville n'est représentée qu'à partir du point de vue minoritaire ; ce qui dépasse les frontières du groupe tend à être assimilé à l'autre groupe et demeure ainsi absent de l'horizon des représentations collectives. « La ville correspond au besoin de reconstituer autrement (“dans la fluidité”, selon Paré) l'espace identitaire » (Doyon-Gosselin et Morency, 2004 : 71).

On peut distinguer deux approches principales du territoire dans la littérature acadienne contemporaine : le fragment et l'utopie de la

plénitude. La première approche, celle du fragment, consiste à reproduire le modèle de la complétude institutionnelle qui domine en sciences sociales et à découper à même le territoire les parcelles appartenant à la communauté. La ville devient alors le lieu de « solidarités restreintes : celles du groupe d'amis, les *chums* en poésie, les errants » (Paré, 1998 : 26). On dit la ville et les liens sociaux qui s'y tissent afin de s'approprier une capitale paradoxale où il n'est pas certain qu'on puisse habiter. Gérard Leblanc interroge explicitement le statut de cette ville et la possibilité d'habiter un lieu linguistiquement hétérogène : « Qu'est-ce que ça veut dire, venir de Moncton ? Une langue bigarrée à la rythmique chiac. Encore trop proche du feu. La brûlure linguistique [...] Qu'est-ce que ça veut dire, venir de nulle part ? » (Leblanc, 1988 : 161). Quelques années après avoir posé cette question, Leblanc tente une ébauche de réponse :

Cette ville est une invention de nous  
 [...]
 Je parle de la rue st-georges et de la rue bostford  
 Je parle des rues que nous habitons glorieusement  
 (Leblanc, 1995 : 115-116)

La ville n'est habitable que dans la mesure où elle est inventée par un « nous » acadien linguistiquement homogène ; Leblanc distingue deux imaginaires, deux systèmes de référence symboliques radicalement distincts et difficilement conciliables.

La présence de l'Autre, des autres dans cette ville devient problématique dans un contexte de solidarités restreintes. Dans *Bloupe* de Jean Babineau, où les langues se mélangent pourtant, le narrateur propose une métaphore explicite de ce découpage de l'espace, renvoyant à l'incapacité d'imaginer l'unité du lieu dans sa pluralité linguistique : « J'imagine, en courant, que je tisse un cercle autour des quartiers anglais de Monckton<sup>10</sup>. Un filet pour les retenir ». Chez Babineau, « le Moncton acadien peut se créoliser en toute liberté dans la mesure où un écart est maintenu, c'est-à-dire dans la mesure où lui est opposé le caractère fermé, homogène, du Moncton anglophone » (Leclerc, 2006 : 157). L'altérité, si elle est évoquée, ne l'est que pour témoigner de l'affront qu'elle représente ou a représenté à l'intégrité de la présence acadienne, au rêve de l'État-nation.

<sup>10</sup> En changeant la graphie de « Moncton » pour « Monckton », Babineau rend explicite le lien entre la ville et le général anglais, désignant du même coup la nature hostile et étrangère du lieu.

On isole alors les parts du « nous » dans un territoire habité aussi par l'Autre afin de pallier le fait que ce territoire est aussi « un lieu d'oppression linguistique, une entrave à la cohérence de la parole poétique » (Paré, 1998 : 26) qui exigerait une adéquation totale entre le territoire et l'identité. Entraves, les lieux de l'Autre résistent à la description. Dans *Acadie Road*, Gabriel Robichaud est incapable de dire quelque chose sur l'Autre : « À Sussex/ Ouf » (2018 : 61) ; « Je n'ai rien à dire/ Sur Florenceville » (2018 : 75) ; « On va pas à Saint-Jean » (2018 : 62) ; « À Riverview/ On dit pas très fort/ Qu'on vient/ De Riverview » (2018 : 55) ; « À Sackville/ Le monde est fier/ De venir/ De Sackville/ Y a des fois/ On se demande/ Pourquoi » (2018 : 46).

On efface ainsi la présence de l'Autre, on la biffe du territoire et du récit. Dans *Moncton Mantra*, où l'on suit les déambulations urbaines de Gérald Leblanc parmi les siens, le narrateur annonce ouvertement sa stratégie d'effacement pour donner à son identité son plein droit de cité :

J'ai l'impression que ma langue n'appartient pas à ce décor, tout en sachant qu'elle habite cette ville depuis toujours, subtile et séditeuse. Je remarque, après avoir décidé de ne plus parler anglais nulle part, que je l'entends moins. Ou plutôt, le français passe au premier plan, entouré d'un bruit autre, comme celui d'une radio qui joue dans une pièce à côté. Ainsi je circule dans ma langue en explorant ma ville (Leblanc, 1997 : 47-48).

Cette ville devenue omniprésente, tant en prose qu'en poésie<sup>11</sup>, demeure un lieu problématique, une présence paradoxale. Les écrivains cherchent à « reconnaître Moncton dans ses formes concrètes », tout en l'amputant de lieux et de points de vue. En somme, il s'agit surtout de « lui donner forme dans l'imaginaire » proprement acadien (Lord, 2006 : 69).

La seconde approche consiste à réinventer la ville, à en faire une utopie où non seulement l'Autre avec qui ce territoire est partagé n'est pas mentionné, mais où il n'existe plus. Il s'agit d'un rapport fantasmé au territoire, où la complétude institutionnelle serait totale, s'étendrait au territoire, où l'archipel deviendrait continent, contigu, où l'Acadie ferait enfin société. L'exemple le plus explicite est le roman uchronique *Laville* de Germaine Comeau, où la Déportation n'a pas eu lieu et où Grand-Pré,

<sup>11</sup> « À chaque décennie depuis 1970, le nombre d'œuvres qui participent à la construction d'un espace urbain dans la littérature acadienne double ; dans la poésie, c'est près de la moitié des recueils qui évoquent Moncton alors que, dans les romans, c'est le tiers » (Lord, 2006 : 74).

« joyau culturel du Canada », est le siège d'une métropole acadienne de deux millions d'habitants (Comeau, 2008 : 111).

On retrouve également un tel territoire fantasmé chez France Daigle. Les forces qui sont à l'œuvre dans les dernières fictions de Daigle témoignent, d'une part, « de l'utopie [...] de vivre dans une capitale acadienne [...] et, d'autre part, de la possibilité de pouvoir enfin habiter l'espace, de prendre sa place dans cette "société liminaire" qu'est l'Acadie » (Doyon-Gosselin et Morency, 2004 : 72).

Les deux approches, le fragment et l'utopie, ont en commun d'évacuer du territoire la présence problématique de l'Autre. Or, comme nous le verrons, l'Autre demeure également une figure problématique à l'intérieur du régime linguistique.

### **L'identité linguistique : une question individuelle ou collective ?**

La deuxième caractéristique des littératures mineures est leur forte composante collective. Elles parlent de la collectivité, l'interrogent, la nomment. C'est ce qu'exprime Pascale Casanova lorsqu'elle affirme que ces littératures sont travaillées par la question de « la langue du peuple, de la définition linguistique » (Casanova, 1999 : 262). À cet effet, le régime linguistique a comme particularité de maintenir une incertitude quant aux frontières de la communauté, entraînant de ce fait un certain rapport à la langue et à l'identité.

Il découle en effet du principe personnaliste du régime linguistique une conception individualiste de l'identité linguistique, selon laquelle il revient à chacun de se définir comme francophone et de négocier au quotidien son identité et ses comportements linguistiques. Le régime linguistique offre aux *individus* qui le souhaitent le droit d'obtenir des services publics dans la langue officielle de leur choix. Il agit comme une bouée pour celles et ceux qui souhaitent préserver leur langue dans un environnement difficile, mais il ne vise pas à généraliser l'usage de leur langue minoritaire<sup>12</sup>. L'acquisition de la langue française par la majorité ne fait

<sup>12</sup> Au contraire, l'accès à la principale institution collective des Acadiens, l'école, est fortement encadré. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* précise clairement qui sont les ayants droit linguistiques, ceux qui peuvent obtenir une

pas partie des objectifs du régime ni des objectifs du milieu associatif acadien. Le Commissariat aux langues officielles du Canada reconnaît à ce titre que l'objectif du régime linguistique implique que « le gouvernement fédéral doit être bilingue pour ainsi ne pas obliger les citoyens à l'être » (Commissariat aux langues officielles, s. d.).

Le régime linguistique cherche à influencer les comportements individuels des francophones, à favoriser leur usage du français et leur identification à la francophonie<sup>13</sup>, sans pour autant réguler l'usage des langues dans la sphère privée ou dans l'espace urbain. Or la question de savoir *qui* fait partie du groupe, quelles pratiques, quelles caractéristiques permettent de confirmer l'appartenance, demeure contentieuse (Heller, 2011). L'identité francophone renvoie, d'abord et avant tout, à un ensemble de pratiques difficiles à codifier et à réguler. Entre l'assimilation et la pleine appartenance, il y a tout un spectre<sup>14</sup>. En effet, selon la mesure choisie, la communauté francophone en situation minoritaire au pays varie de 2,7 millions de membres (si l'on définit un francophone comme quelqu'un ayant une connaissance du français) à 340 000 membres (si l'on définit un francophone comme quelqu'un ne parlant que le français à la maison). Les comportements des individus déterminent leur degré d'appartenance; il importe dès lors de définir les pratiques langagières souhaitables, légitimes, authentiques, problématiques, etc. (Boudreau, 2016; Violette, 2010; Boudreau et Dubois, 1996; Heller, 2007).

---

instruction dans les établissements scolaires de la minorité sur une base individuelle et non territoriale. Seuls les citoyens canadiens dont la première langue officielle est le français, ou qui ont obtenu une instruction en français, ou dont un enfant fréquente une école francophone ont le droit d'envoyer leurs enfants à l'école acadienne. L'école francophone vise plus à protéger de l'assimilation des individus appartenant ou dont les ancêtres ont appartenu à la francophonie qu'à faire du français une langue publique, une langue sociétale, une langue commune à l'ensemble de la population sur un territoire donné.

<sup>13</sup> Ces deux objectifs renvoient à la vitalité ethnolinguistique et à la construction identitaire. La vitalité ethnolinguistique propose un modèle de développement psycholinguistique rendant compte des attitudes et des habitudes langagières (Landry, Allard et Deveau, 2013). Ce terme apparaît à l'article 41 de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* fédérale. La construction identitaire, quant à elle, est la mise en œuvre de ce modèle théorique dans les écoles (ACELF, 2015).

<sup>14</sup> L'assimilation est généralement caractérisée par le changement de langue principale à la maison. Elle peut être partielle ou totale, selon que l'individu abandonne complètement ou non l'usage de sa langue maternelle (Castonguay, 1994).

En l'absence de droits territoriaux qui institueraient une langue commune à la population d'un territoire donné, la question de l'appartenance à la communauté linguistique est individualisée et renvoie à une responsabilité individuelle, notamment dans les espaces privés qui ne sont pas protégés par le régime linguistique. Dans le cadre du régime, on demande à l'État de créer des conditions favorables à l'identité francophone, mais le développement et la vitalité de la communauté ne sont généralement pas pensés dans ses relations avec la majorité<sup>15</sup>. D'ailleurs, « rares sont les études sur les rapports entre les locuteurs anglophones et les locuteurs francophones du Canada » (Dubois, 2003 : 150).

La question acadienne renvoie à une relation bilatérale entre la communauté francophone et l'État; elle peine à devenir une question sociétale, commune à l'ensemble des citoyens. L'Autre n'est ni un interlocuteur ni un objet de savoir dans la mesure où rien n'est attendu de lui dans le cadre du régime. Les savoirs étant produits dans la communauté, l'anglais n'est presque exclusivement pensé qu'en tant qu'il pénètre à l'intérieur des frontières du groupe francophone, qu'en tant qu'il se pose comme potentiel problème à l'intégrité de la communauté francophone, de ses pratiques, de son identité et de ses discours (Arrighi et Boudreau, 2016; Arrighi et Violette, 2013; Boudreau, 2001; Gérin-Lajoie, 2001).

### La littérature et l'Autre

La littérature a eu tendance à écarter l'Autre du territoire, afin de laisser libre-cours au « nous ». Pourtant, la littérature acadienne porte la trace de l'Autre, de l'autre langue, qui devient, comme dans le régime linguistique, une question individuelle ou communautaire, mais rarement sociétale. Catherine Leclerc remarque très bien comment « le plurilinguisme s'inscrit parmi un ensemble de procédés propres aux communautés minoritaires. Il en découle une entreprise de contournement des normes linguistiques au profit de l'évocation d'une réalité où le conflit des codes se vit *de l'intérieur* » (Leclerc, 2004 : 294, nous soulignons).

<sup>15</sup> Le milieu associatif acadien ne tend pas à se mobiliser afin de favoriser l'apprentissage du français langue seconde dans les écoles de la majorité anglophone. Il s'agit d'un enjeu propre à l'autre société.

Les anglophones, pourtant majoritaires sur le territoire, sont ainsi paradoxalement absents de la littérature, de la fiction, tout comme ils le sont des sciences sociales. Si leur langue est présente, eux, ne le sont pas, sauf sous des formes caricaturales. La fonction de l'Autre semble se résumer à celle d'entraver l'acadianité.

Le roman *Vortex* de Jean Babineau s'ouvre justement sur une scène monctonienne où un personnage anglophone secondaire est présenté. Le protagoniste travaille au Wallco, un magasin à rayons. Son superviseur, O'Reilly, un anglophone unidimensionnel, est entièrement caractérisé par son rapport aux Acadiens : « On soupçonne qu'il n'aime pas les Français et certains racontent qu'il est un membre actif du CoR » (Babineau, 2003 : 9). Dans *Bloupe*, Babineau « réussit à construire un discours plurilingue mais élabore parallèlement un récit ponctué de conflits entre les groupes linguistiques » (Richard, 1998 : 31). Ici encore, l'anglais est présent en tant que langue faisant partie de l'Acadie, mais l'anglophone, comme Autre, comme personnage, n'existe qu'en tant que figure hostile au devenir acadien. Babineau met en scène un professeur, Mr. M. X. Echo, qui donne un cours sur la Déportation. Cet extrait ne fait que confirmer l'incompréhension et l'incommunicabilité constitutives des rapports entre Acadiens et anglophones :

*What is an Acadian? Ha! Ha! You ask me? [...] Well! You know, don't you that there are actually some people who call themselves Acadians? Well! They call themselves so because they were deported. Trust me, I'm a historian. Think of it! Giving themselves a name because they were taken away from where they had no business being in the first place. Hum? The nerve! But, it is true, there once was a territory called Acadye (like in the verb dying) (to die) (etc.) but this is so vague. To study and research this carefully will only lead you to konklude that it is a gross historical misunderstanding [...] Don't get me wrong, I'm not a racist. Some of my best friends are French* (Babineau, 1993: 172)<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> « Qu'est-ce qu'un Acadien? Ha! Ha! Vous me le demandez? [...] Eh bien! Vous savez qu'il y a des gens qui s'appellent "Acadiens", non? Bien! Ils s'appellent ainsi parce qu'ils ont été déportés. *Faites-moi confiance*, je suis un historien. Pensez-y! Se donner un nom parce qu'ils ont été déportés d'où ils n'avaient rien à faire en premier lieu. Hum? Le front! Mais c'est vrai qu'il y avait jadis un territoire appelé Acadye (comme le verbe mourir) (etc.) mais c'est si flou. Étudier ceci ne vous mènera qu'à conclure qu'il s'agit d'un malentendu historique [...] Comprenez-moi bien, je ne suis pas raciste. Certains de mes meilleurs amis sont acadiens » (nous traduisons).

Le plus récent épisode d'*Acadieman* de Daniel LeBlanc, intitulé *S'échapper de Dieppe*, met également en scène des anglophones, encore dans l'optique d'une altérité qui ne se caractérise que par son hostilité. Le héros aide une famille unilingue anglaise qui s'est égarée à s'échapper de Dieppe, territoire étranger et potentiellement hostile où domine le français.

Outre ces quelques rares personnages anglophones, la littérature tend davantage à s'interroger sur la place de l'anglais et du chiac dans l'identité acadienne. Les écrivains

jouent avec la composante identitaire de la langue pour influencer sur les représentations de cette langue, tant sur le plan du statut que sur le plan de la forme écrite. En l'employant dans leurs textes, ils lui donnent une légitimité comme langue écrite, et en l'employant en littérature, ils lui accordent une fonction prestigieuse qui a un impact sur son statut (McLaughlin, 2001 : 142).

Dans *Petites difficultés d'existence*, France Daigle met d'ailleurs explicitement en scène des débats entourant l'usage du chiac. Carmen confie à Terry que, selon elle, «c'est pas beau un enfant qui parle chiac. Un adulte c'est pas si pire» (Daigle, 2002 : 144). Dans *Pour sûr*, elle invente une nouvelle graphie afin de franciser le chiac<sup>17</sup>, lui donnant une nouvelle légitimité littéraire, alors même que la ville qu'elle décrit est largement vidée des anglophones dont la langue se tisse à celle des Acadiens. De même, dans *Moncton Mantra*, le narrateur s'interroge sur «la problématique du français standard par opposition au français acadien» (Leblanc, 1997 : 20). La littérature s'intéresse en effet à la «définition linguistique», aux pratiques langagières du groupe, à l'usage légitime et authentique d'une langue nationale ou, du moins, collective. Chantal Richard remarque d'ailleurs que *Moncton Mantra* «est paradoxal à la fois au niveau de la forme et du contenu, mais prêche certainement une tolérance pour l'Autre, ce qui, toutefois, ne se manifeste jamais dans le roman» (Richard, 1998 : 31).

Le rapport à l'anglais donne lieu à deux débats différents : le premier concerne son usage dans le vernaculaire en Acadie, le second concerne la présence d'une société anglophone coexistant avec l'Acadie, dont l'existence explique le vernaculaire, mais qui demeure impensée, qui n'est pas conçue comme faisant partie d'une même communauté politique, d'un même territoire et d'une même histoire. À l'instar des sciences sociales, la littérature

<sup>17</sup> Par exemple, «Àt flrst y a venu comme âgressive» (Daigle, 2011, 44).



s'intéresse beaucoup plus au premier débat qu'au second. L'anglophone tend à être représenté comme une donnée naturelle, mais problématique, un contexte inaltérable qui entrave le devenir acadien, mais qui n'est pas pensé comme un interlocuteur, comme un participant d'une communauté politique, d'un territoire et d'un destin communs. L'Autre n'a pas à être représenté, mis en scène dans son altérité et dans sa complexité.

Ce rapport au territoire, à soi et à l'Autre interroge, enfin, le rapport au politique en Acadie et dans le régime linguistique.

### **Le politique: fragmentation du discours acadien**

La troisième caractéristique des littératures mineures est l'omniprésence du politique. Or dans le cas de la francophonie canadienne en général, et de l'Acadie en particulier, le régime linguistique façonne la manière dont elles se représentent et sont représentées politiquement.

Au lendemain de la mise en place du nouveau régime linguistique, deux éminents observateurs de la scène acadienne n'avaient que des mots durs à son endroit. Pour Michel Roy (1978: 61), « on sacrifi[ait] volontiers des millions de dollars à la cause d'un bilinguisme [...] et nous mord[i]ons avec une merveilleuse fébrilité en Acadie [...] alors que l'enjeu réel, ce n'est pas la langue. C'est le contrôle de tous les trésors du territoire ». Quatre ans plus tard, Léon Thériault renchérisait, estimant que le régime linguistique contraignait l'Acadie à n'être qu'une entité linguistique et culturelle (Thériault, 1982: 117). Contre le régime linguistique personnaliste, l'Acadie s'était mise à rêver d'un territoire, rêve porté par le Parti acadien et dont le point culminant a été la Convention d'orientation nationale acadienne tenue en 1979 où la vaste majorité des 1 500 délégués ont voté en faveur soit de la création d'une province acadienne, soit d'une dualité institutionnelle à l'intérieur du Nouveau-Brunswick (Gauvin et Jalbert, 1987).

L'enjeu d'une province acadienne était à la fois de mettre en place un pouvoir proprement acadien, mais aussi de créer une représentation politique du peuple acadien, de régler une fois pour toutes la question de ses frontières<sup>18</sup>. En donnant à la nation acadienne un territoire et des

<sup>18</sup> En effet, le régime linguistique ne reconnaît pas l'existence de l'Acadie, comprise comme nation politique qui ferait se recouper la citoyenneté et l'acadianité. Ni la

institutions politiques à l'intérieur desquelles elle pourrait agir, on lui donnerait la possibilité de devenir visible à elle-même. En l'absence d'un territoire, l'expression politique acadienne est divisée en deux (Thériault, 1995) : d'un côté, il y a des élus acadiens dans les institutions politiques municipales, provinciales et fédérales, mais dont la capacité à formuler un discours *acadien* demeure limitée, et de l'autre, il y a un réseau associatif proprement acadien, mais dont la légitimité et les capacités d'action demeurent restreintes.

Pris entre ces deux sphères (la politique et le milieu associatif), le discours collectif acadien peine à formuler un discours global sur son devenir. Au début des années 1990, la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick estimait à ce titre : « [...] le temps est arrivé où nous devons bâtir notre vision de l'avenir en évitant d'être continuellement à la remorque des agendas politiques de nos gouvernements ». Il était temps pour l'Acadie de « se doter d'un projet de société plus précis » (Wade, 2018 : 231). En 2004, ce même organisme déplorait l'absence d'une vision globale » pour le développement de l'Acadie (Wade, 2018 : 232). L'essentiel du discours national acadien s'inscrit désormais dans les balises du régime linguistique. Il vise à en garantir ou à en élargir les dispositions. Or le régime linguistique fragmente le territoire, fragmente l'individu déchiré entre l'ayant droit linguistique et le citoyen et fragmente le discours national, formulé par le milieu associatif de l'action politique dans les institutions étatiques.

On peut en ce sens parler d'une fragmentation de l'expression politique et de la temporalité acadienne dans le régime linguistique actuel. L'Acadie peine à trouver des lieux où interroger le réel et agir sur lui. Elle peine à se représenter son inscription dans le territoire et à faire de ses actions collectives des marqueurs de temps, des jalons d'une narration en cours. L'espace-temps politique des Acadiens est subsumé par des institutions, des peuples, des publics qui ne sont pas « acadiens » et qui contraignent l'acadianité à demeurer une question privée, un choix individuel.

---

*Loi sur les langues officielles* ni la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick* ne nomment l'Acadie. On parle plutôt de « langue officielle » et de « communauté linguistique française ». Le régime ne reconnaît que l'existence de francophones ayant droit à des services et à la gestion de certaines institutions publiques.

## Fragmentation du discours littéraire

À l’instar du discours national acadien, la littérature acadienne est marquée par la fragmentation. Fragmentation dans la représentation du territoire, dans la représentation de soi et de l’autre, nous l’avons vu, mais également fragmentation dans la forme même de l’expression. La littérature acadienne contemporaine entretient un rapport problématique avec la narration et les personnages, avec le récit et l’action. En effet, la production littéraire est étonnamment dominée par la poésie. Le catalogue de Perce-Neige, principale maison d’édition acadienne depuis la fermeture des Éditions d’Acadie, compte 97 recueils de poésie et 18 romans<sup>19</sup>. Semblable au régime linguistique qui ne permet pas à l’Acadie de formuler des discours cohérents et performatifs sur le réel par l’intermédiaire d’institutions politiques, qui n’accorde pas à l’Acadie une autonomie qui la ferait accéder à la majorité, numérique et légale, la poésie acadienne est caractérisée par l’adolescence, l’urgence et l’immédiateté. Alain Masson remarquait d’ailleurs à propos de la littérature acadienne que

la sobre continuité de la prose, son exigeante netteté, ses principes d’unité sont également étrangers à notre parole qui s’embrouille dans des pronoms personnels, multiplie les répétitions et les pléonasmes, ouvre d’interminables parenthèses, oublie son sujet et néglige sa syntaxe [...] Ici, aujourd’hui, la poésie est une forme qui se dément et se débat (Masson, 1994: 16).

Lieu de relations restreintes, territoire sans unité, l’Acadie se prêterait à la fragmentation et à l’urgence du discours, à une littérature qui « se débat ». Cette réalité des *petites* littératures a bien été analysée par François Paré, pour qui celles-ci sont dominées par la poésie et marquées par une urgence commune: « À la question: “Sur quoi l’écrivaine franco-ontarienne parlera-t-elle?”, une seule réponse s’impose: sur la menace de mort communautaire par le silence » (Paré, 1992: 126). Cette urgence face à la possibilité de disparaître entraîne un certain rapport à la parole. Pénélope Cormier, a bien analysé ce rapport à l’écriture dans son analyse de l’école Aberdeen en poésie: « Le *besoin de dire* primant ainsi sur le *dit* ou la *mise en forme du dit*, il n’est pas étonnant de constater que la meilleure manifestation de cette nouvelle vague d’écriture sauvage est le cri, cette énergie pure, informe et sans contenu » (Cormier, 2012: 192). Elle poursuit

<sup>19</sup> Il faut noter cependant que deux des principales romancières acadiennes, Antonine Maillet et France Daigle, ont publié leurs œuvres chez des éditeurs québécois.

en remarquant que « la tension à l'œuvre chez ces auteurs n'est pas tant entre la forme et le fond, mais entre la prise de parole et la menace du silence » (Cormier, 2012 : 192). Ce silence parcourt l'acadianité, menace d'une disparition possible en l'absence de frontières capables de contenir le peuple, de lui donner forme, de le rendre visible à lui-même<sup>20</sup>. Étant donné la menace qui pèse et que le régime linguistique ne règle pas, l'Acadie doit simplement se dire, rappeler qu'elle existe.

On retrouve ce même rapport problématique à la cohérence du discours dans le roman. À propos de *Bloupe*, Alain Masson remarque qu'il « donne l'exemple d'une prose admirablement interrompue, qui ne s'établit jamais comme un discours, qui ne maîtrise pas le monde » (Masson, 1997 : 132). Chez Babineau, en effet, « à une langue éclatée correspond une narration éclatée, vouée à la dispersion » (Boudreau, 1999 : 86).

Il en va de même chez France Daigle. Raoul Boudreau remarquait en 1984 que le premier roman de Daigle, *Sans jamais parler du vent*, était caractérisé par une forme fragmentée et il liait cette fragmentation à la réalité acadienne :

Toute la pratique textuelle de ce roman, à commencer par son titre, vise à une atténuation du discours, au laconisme, à la litote. N'est-ce pas là rejoindre une des marques les plus profondes de l'*homo acadianus*, conditionné par des années de résistance passive à dire « Ça va pas pire » pour « Ça va bien » [...] [I] l me semble que France Daigle a trouvé une première solution au problème de la transposition littéraire d'une « syntaxe » acadienne (Boudreau, 1984 : 16).

Alors que les premiers romans de France Daigle, caractérisés par la concision et l'espace blanc (Bourque, 2015a), se servaient du fragment afin de gommer toute référence à l'Acadie, le cycle commençant avec *Pas pire* en 1998 marque un tournant vers une écriture plus foisonnante. Daigle introduit également deux personnages, Terry et Carmen, qui deviendront indissociables de son œuvre. Or l'écriture demeure marquée par le fragment<sup>21</sup>. Son dernier roman, *Pour sûr*, est composé de 1728 fragments, répartis en 140 chapitres.

<sup>20</sup> Le silence caractérise les premières œuvres de France Daigle (Bourque, 2015a).

<sup>21</sup> Le fragment occupe une place importante dans la littérature moderne et n'est pas réductible à une interprétation sociopolitique. Maurice Blanchot définissait en ce sens la littérature du fragment comme une littérature qui « se situe hors du tout, soit parce qu'elle suppose que le tout est déjà réalisé [...], soit parce qu'à côté des formes de langage où se construit et se parle le tout, parole du savoir, du travail et du

*Acadieman* fait ici figure d'exception. Il s'agit de l'un des rares personnages fictifs acadiens depuis la Sagouine à s'être inscrit dans la culture populaire et à mettre en scène une agentivité acadienne. *Acadieman* est un héros de bande dessinée dont le mythe originel se différencie du discours acadien traditionnel, comme s'il représentait l'envers du miroir: « [L]e mythe des origines d'*Acadieman* révèle un certain nombre de transgressions des symboles appartenant au sacré social » en Acadie (Lamontagne, 2010: 184). En jouant sur les archétypes de l'Acadie, en les mettant à profit tout en les détournant, *Acadieman* réussit à redonner au discours une certaine cohérence, une continuité qui fait défaut dans la littérature contemporaine et à inscrire plus pleinement l'Acadie dans le territoire et, dans une certaine mesure, dans l'action. En effet, même *Acadieman* entretient avec l'action un rapport ambivalent, se présentant plutôt comme « juste un "guy" qui s'appelle superhero ou qui aimerait peut-être être un superhero. Il est juste trop paresseux » (LeBlanc, 2006, cité dans Lamontagne, 2010: 161-162). On voit chez le personnage d'*Acadieman* toute l'ambivalence d'une Acadie qui aimerait être une société, sans pouvoir y parvenir.

## Conclusion

Dans ce texte, nous avons voulu relier les représentations littéraires de l'Acadie et son inscription politique dans le territoire par l'intermédiaire d'une analyse du régime linguistique. Il apparaît que la littérature acadienne, en tant que littérature mineure, est en effet liée aux enjeux collectifs, à la fois dans sa forme et dans ses thèmes. La mise en relation du régime linguistique et de la littérature met en évidence une cohérence dans les représentations collectives, mais rend également explicite un ensemble d'impensés, de points aveugles qui traversent les discours politiques, scientifiques et littéraires en Acadie. La judiciarisation de l'identité, des luttes et des représentations se remarque jusque dans la littérature.

---

salut, elle pressent une toute autre parole libérant la pensée d'être seulement pensée en vue de l'unité, autrement dit exigeant une discontinuité essentielle » (Blanchot, 2008: 112). Nous pensons néanmoins qu'une lecture sociopolitique du fragment en littérature ouvre des pistes d'analyse intéressantes, notamment en lien avec la nature fragmentée du discours politique acadien.

La mise en commun des divers types de discours offre un potentiel critique riche, tant il apparaît qu'ils sont travaillés par des structures communes. C'est en prenant conscience de ces structures sous-jacentes et hégémoniques que la critique peut parvenir à décloisonner et à décoloniser l'imaginaire, à envisager de nouveaux défis, de nouveaux possibles.

## Bibliographie

- ALLAIN, Greg (2006). « "Resurgo!" La renaissance et la métropolisation de Moncton, la ville-pivot des Provinces maritimes et nouvelle capitale acadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 22 (automne), p. 95-119.
- ALLAIN, Greg, et Guy CHIASSON (2010). « La communauté acadienne et la gouvernance du développement économique dans une micrométropole émergente: Moncton, Nouveau-Brunswick », *Francophonies d'Amérique*, n° 30 (automne), p. 17-35.
- ARRIGHI, Laurence, et Annette BOUDREAU (dir.) (2016). *Langue et légitimation: la construction discursive du locuteur francophone*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- ARRIGHI, Laurence, et Isabelle VIOLETTE (2013). « De la préservation linguistique et nationale: la qualité de la langue de la jeunesse acadienne, un débat linguistique idéologique », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 44, n° 2, p. 67-101.
- ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF) (2015). *Comprendre la construction identitaire 12: vivre pleinement la construction identitaire à l'école de langue française*, Ottawa, Association canadienne d'éducation de langue française.
- BABINEAU, Jean (1993). *Bloupe*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- BABINEAU, Jean (2003). *Vortex*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- BECK, Ulrich (2003). « Toward a New Critical Theory with a Cosmopolitan Intent », *Constellations*, vol. 10, n° 4, p. 453-468.
- BELLIVEAU, Joel (2014). *Le « moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- BLANCHOT, Maurice (2008). *Écrits politiques, 1958-1993*, Paris, Gallimard.
- BOUDREAU, Annette (2001). « Langue(s), discours et identité », *Francophonies d'Amérique*, n° 12 (automne), p. 93-104.
- BOUDREAU, Annette (2016). *À l'ombre de la langue légitime: l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Garnier.

- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (dir.) (1996). *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire : actes du colloque*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- BOUDREAU, Annette, et Raoul BOUDREAU (2004). « La littérature comme moyen de reconquête de la parole : l'exemple de l'Acadie », *Glottopol : revue de sociolinguistique en ligne*, n° 3 (janvier), p. 166-180.
- BOUDREAU, Raoul (1984). « Sans jamais parler du vent ou la parole retenue », *Le Papier : Journal de l'Association des professeurs de l'Université de Moncton*, vol. 1, n° 1, p. 14-15.
- BOUDREAU, Raoul (1998). « L'actualité de la littérature acadienne », *Tangence. Numéro spécial. Le postmoderne acadien*, n° 58, p. 8-18.
- BOUDREAU, Raoul (1999). « L'hyperbole, la litote, la folie : trois rapports à la langue dans le roman acadien », dans Lise Gauvin (dir.), *Les langues du roman : du plurilinguisme comme stratégie textuelle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 73-86.
- BOUDREAU, Raoul, (2007). « La création de Moncton comme "capitale culturelle" dans l'œuvre de Gérald Leblanc », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 38, n° 1, p. 33-56.
- BOURDIEU, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard.
- BOURGOIS, Daniel, et Yves BOURGOIS (2012). « Minority Sub-State Institutional Completeness », *International Review of Sociology*, vol. 22, n° 2, p. 293-304.
- BOURQUE, Denis (2015a). « France Daigle », *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], [<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/france-daigle>] (3 juin 2018).
- BOURQUE, Denis (2015b). « Le nationalisme acadien et l'émergence de la littérature acadienne », *Revue d'études sur le Nouveau-Brunswick*, n° 6, p. 48-67.
- BRETON, Raymond (1964). « Institutional Completeness of Ethnic Communities and Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, n° 70, p. 193-205.
- BRETON, Raymond (1994). « Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires : essai de typologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 59-69.
- BRUN DEL RE, Ariane (2016). « France Daigle, héritière de Gérald Leblanc : de *Moncton Mantra* à *Petites difficultés d'existence* », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 47, n° 2, p. 47-71.
- CANADA. COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (s. d.). *Foire aux questions*, [en ligne], [<http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/ressources/foire-aux-questions>] (16 juin 2018).
- CAO, Huhua, Omer CHOUINARD, et Olivier DEHOORNE (2005). « De la périphérie vers le centre : l'évolution de l'espace francophone du Nouveau-Brunswick au Canada », *Annales de géographie*, n° 642, p. 115-140.
- CARDINAL, Linda (2001). « Droits, langue et identité : la politique de la reconnaissance à l'épreuve de la judiciarisation », dans Jocelyn Maclure et Alain-G. Gagnon (dir.), *Repères en mutation : identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, p. 269-294.
- CARDINAL, Linda, et Eloisa G. HIDALGO (2012). « L'autonomie des minorités francophones hors Québec au regard du débat sur les minorités nationales et les minorités ethniques », *Minorités linguistiques et société*, n° 1, p. 51-65.

- CARDINAL, Linda, et Éric FORGUES (dir.) (2015). *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- CASANOVA, Pascale (1999). *La République mondiale des Lettres*, Paris, Seuil.
- CASTONGUAY, Charles (1994). *L'assimilation linguistique: mesure et évolution, 1971-1986*, Sainte-Foy, Publications du Québec.
- CHIASSON, Herménégilde (1998). « Traversées », *Tangence*, n° 58 (octobre), p. 77-92.
- CHOUINARD, Stéphanie (2014). « The Rise of Non-Territorial Autonomy in Canada: Towards a Doctrine of Institutional Completeness in the Domain of Minority Language Rights », *Ethnopolitics*, vol. 13, n° 2, p. 141-158.
- CHOUINARD, Stéphanie (2016). *La question de l'autonomie des francophones hors Québec: trois décennies d'activisme judiciaire en matière de droits linguistiques au Canada*, thèse de doctorat (science politique), Ottawa, Université d'Ottawa.
- COMEAU, Germaine (2008). *Laville*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- CORMIER, Pénélope (2012). « Les jeunes poètes acadiens à l'école Aberdeen: portrait institutionnel et littéraire », dans Jacques Paquin (dir.), *Nouveaux territoires de la poésie francophone au Canada 1970-2000*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 179-204.
- DAIGLE, France (2002). *Petites difficultés d'existence*, Montréal, Éditions du Boréal.
- DAIGLE, France (2011). *Pour sûr*, Montréal, Éditions du Boréal.
- DE FINNEY, James (1991). « Le journal *L'Évangéline* et l'émergence de l'institution littéraire acadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 1, p. 43-55.
- DELEUZE, Gilles, et Félix GUATTARI (1975). *Kafka: pour une littérature mineure*, Paris, Éditions de Minuit.
- DENIS, Wilfrid (2016). « Le choc des paradigmes dans la jurisprudence de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*: le cas du Yukon », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 54, p. 51-82.
- DOYON-GOSSELIN, Benoit, et Jean MORENCY (2004). « Le monde de Moncton, Moncton ville du monde: l'inscription de la ville dans les romans récents de France Daigle », *Voix et Images*, vol. 29, n° 3, p. 69-83.
- FORGUES, Éric (2010). « La gouvernance des communautés francophones en situation minoritaire et le partenariat avec l'État », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 1, p. 71-90.
- FOUCHER, Pierre (2008a). « Le droit et la langue française au Canada: évolution et perspectives », *Francophonies d'Amérique*, n° 26 (automne), p. 63-78.
- FOUCHER, Pierre (2008b). « Langues, lois et droits. Pour qui? Pourquoi? L'action de l'État et des acteurs sociaux dans le domaine juridique en matière de langues officielles au Canada », dans Marcel Martel et Martin Pâquet (dir.), *Légiférer en matière linguistique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 389-422.
- GAUVIN, Monique, et Lizette JALBERT (1987). « Percées et déboires du Parti acadien », *Revue parlementaire acadienne*, vol. 10, n° 3, p. 13-17.



- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2001). « Identité bilingue et jeunes en milieu francophone minoritaire: un phénomène complexe », *Francophonies d'Amérique*, n° 12 (automne), p. 61-69.
- GILBERT, Anne (dir.) (2010). *Territoires francophones: études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Éditions du Septentrion.
- GILBERT, Anne, et al. (dir.) (2017). *Ottawa: lieu de vie français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- HAUTECOEUR, Jean-Paul (1975). *L'Acadie du discours: pour une sociologie de la culture acadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- HELLER, Monica (2007). « "Langue", "communauté" et "identité": le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 1, p. 39-54.
- HELLER, Monica (2011). *Paths to Post-Nationalism: A Critical Ethnography of Language and Identity*, New York, Oxford University Press.
- LAMONTAGNE, Denise (2010). « Voir et revoir le mythe des origines de deux héros acadiens: monseigneur Marcel-François Richard et Acadieman », dans Monika Boehringer, Kirsty Bell et Hans Runte (dir.), *Entre textes et images: constructions identitaires en Acadie et au Québec*, Moncton, Institut d'études acadiennes, p. 161-187.
- LANDRY, Michelle (2015). *L'Acadie politique: histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Kenneth DEVEAU (2013). « Bilinguisme et métissage identitaire: vers un modèle conceptuel », *Minorités linguistiques et société*, n° 3, p. 56-79.
- LEBLANC, Gérald (1988). *L'extrême frontière (poèmes 1972-1988)*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- LEBLANC, Gérald (1995). *Éloge du chiac*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- LEBLANC, Gérald (1997). *Moncton Mantra*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- LECLERC, Catherine (2004). *Des langues en partage? Cohabitation du français et de l'anglais en littérature contemporaine*, thèse de doctorat (littérature), Montréal, Université Concordia.
- LECLERC, Catherine (2006). « Ville hybride ou ville divisée: à propos du chiac et d'une ambivalence productive », *Francophonies d'Amérique*, n° 22 (automne), p. 153-165.
- LECLERC, Catherine (2007). « "Écriture sauvage", tradition, et renouvellement en poésie acadienne », *Quebec Studies*, n° 43, p. 43-66.
- LÉGER, Luc (2012). *Les limites et les conséquences de l'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick: le cas du secteur privé*, mémoire de maîtrise (science politique), Québec, Université Laval.
- LORD, Marie-Linda (2004). « La réalité mitoyenne du Moncton postmoderne: bilinguisme et diversité culturelle », *Nos diverses cités*, n° 1, p. 93-96.

- LORD, Marie-Linda (2006). « Identité et urbanité dans la littérature acadienne », dans Madeleine Frédérique et Serge Jaumain (dir.), *Regards croisés sur l'histoire et la littérature acadiennes*, Bruxelles, Peter Lang, p. 67-86.
- MAGORD, André, et Chedly BELKHODJA (2005). « L'Acadie à l'heure de la diaspora? », *Francophonies d'Amérique*, n° 19 (printemps), p. 45-54.
- MAILLET, Marguerite (1983). *Histoire de la littérature acadienne : de rêve en rêve*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- MASSON, Alain (1994). *Lectures acadiennes : articles et comptes rendus sur la littérature acadienne depuis 1972*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- MASSON, Alain (1997). « Une idée de la littérature acadienne », *Revue de l'Université de Moncton*, n° 30, p. 125-132.
- MC LAUGHLIN, Mireille (2001). « Les représentations linguistiques des jeunes écrivains du sud-est du Nouveau-Brunswick et leur impact sur la littérature acadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 12 (automne), p. 133-143.
- MC LAUGHLIN, Mireille (2010). *L'Acadie post-nationale : Producing Franco-Canadian Identity in the Globalized Economy*, thèse de doctorat (sociologie), Toronto, Université de Toronto.
- MC LAUGHLIN, Mireille (2013). « What Makes Art Acadian? », dans Sari Pietikäinen et Helen Kelly-Holmes (dir.), *Multilingualism and the Periphery*, New York, Oxford University Press.
- MCRAE, Kenneth (1975). « The Principle of Territoriality and the Principle of Personality in Multilingual States », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 4, p. 33-54.
- MORENCY, Jean (2007). « Gérald Leblanc, écrivain du village planétaire », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 38, n° 1, p. 93-105.
- NORMAND, Martin (2012). « L'autonomie eu égard à la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* », *Minorités linguistiques et société*, n° 1, p. 229-247.
- NORMAND, Martin (2015). *Gestion scolaire et habilitation des communautés minoritaires de langue officielle au Canada*, Ottawa, Programme d'appui aux droits linguistiques.
- PARATTE, Henri-Dominique (1986). « Fragments d'une réalité éclatée : prolégomènes à une socio-esthétique vécue de la littérature acadienne à la fin de 1986 », *Études en littérature canadienne*, vol. 11, n° 2, p. 40-60.
- PARÉ, François (1997). « La chatte et la toupie : écriture féminine et communauté en Acadie », *Francophonies d'Amérique*, n° 7, p. 115-126.
- PARÉ, François (1998). « Acadie City ou l'invention de la ville », *Tangence*, n° 58, p. 19-34.
- PARÉ, François (2001). *Les littératures de l'exiguïté*, Ottawa, Le Nordir.
- POISSANT, Guylaine (2001). « Activités quotidiennes dans un quartier populaire francophone », *Francophonies d'Amérique*, n° 11, p. 135-150.

- RICHARD, Chantal (1998). « La problématique de la langue dans la forme et le contenu de deux romans plurilingues acadiens: *Bloupe* de Jean Babineau et *Moncton Mantra* de Gérald Leblanc », *Études en littérature canadienne*, vol. 23, n° 2, p. 19-35.
- ROY, Michel (1978). *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec Amérique.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1994). « Entre la nation et l'ethnie: sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 15-32.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1995). *L'identité à l'épreuve de la modernité: écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2003). « L'identité et le droit du point de vue de la sociologie politique », *Revue de la common law en français*, vol. 5, n° 1, p. 43-54.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2007). *Faire société: société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (2014). « Complétude institutionnelle: du concept à l'action », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, n° 11.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, Anne GILBERT et Linda CARDINAL (dir.) (2008). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Éditions Fides.
- THÉRIAULT, Léon (1982). *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- TRAINEL, Christophe (2012). « Protéger et pacifier: la politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire », *International Journal of Canadian Studies*, n° 45-46, p. 69-89.
- VAN PARIJS, Philippe (2010). « Linguistic Justice and the Territorial Imperative », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 13, n° 1, p. 181-202.
- VINCENT, Guy (2003). « Le paradoxe du français à Moncton: fragilité et force économique? Le cas du quartier Sunny Brae », *Francophonies d'Amérique*, n° 16, p. 133-148.
- VIOLETTE, Isabelle (2010). *Immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick: langues et identités: une approche sociolinguistique des parcours d'immigrants francophones à Moncton*, thèse de doctorat (linguistique), Moncton et Tours, Université de Moncton et Université de Tours.
- WADE, Mathieu (2015). « Territoire, langues et sphères publiques: enjeux identitaires et défis structurels de la cohabitation linguistique », *Minorités linguistiques et société*, n° 5, p. 143-171.
- WADE, Mathieu (2018). « De peuple à minorité de langue officielle: la SANB et la quête d'un développement global, 1972-2016 », *Acadiensis*, vol. 47, n° 1, p. 224-233.